

Travaux de la Chambre

Mme le Président: A l'ordre. Si le député a une question à poser au sujet d'un projet de loi, il devrait la poser sans détours et éviter de faire un discours.

M. Riis: Madame le Président, je m'excuse de m'être laissé emporter. Voici la question que je pose au leader du gouvernement à la Chambre: pouvons-nous compter voir bientôt une mesure qui encouragera les petites entreprises canadiennes à prendre de l'expansion et à créer des emplois, tandis que le gouvernement semble actuellement mettre l'accent sur le chômage dans son programme législatif?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, notre lutte contre l'inflation devrait produire ses bons effets.

[Traduction]

Mme Mitchell: Madame le Président, je voudrais moi aussi poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Il s'agit des mesures législatives sur les problèmes aigus de logement que nous éprouvons. Nous savons qu'il existe un projet de modification de la loi nationale sur l'habitation, mais il se résume sans doute à des modifications mineures relatives aux dispositions à notre avis bien trop timides du budget sur les taux d'intérêt hypothécaire différés, etc. Le parti à ma droite sait, grâce à ses audiences, que l'industrie de la construction stagne depuis trois ans au Canada . . .

Des voix: Règlement!

Mme Mitchell: . . . et il y a des Canadiens mals logés ou qui ont de graves problèmes de logement. La mesure projetée traitera-t-elle des taux hypothécaires eux-mêmes, de préférence en modifiant la loi sur les banques, pour les réduire, pour assurer une politique de taux hypothécaires à long terme, ce qui à notre avis est l'unique solution? Les Canadiens ont le droit de savoir si l'on prévoit saisir la Chambre d'une mesure législative en ce sens.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, cette fois-ci je dirai que je suis d'accord avec le leader parlementaire du parti progressiste conservateur. Il a indiqué tantôt avec beaucoup d'à-propos qu'on pourrait facilement abuser de ce genre de questions à ce moment-ci de la journée, après la période de questions orales, sous prétexte d'essayer de connaître l'ordre des travaux de la Chambre pour les jours ou les semaines à venir, et ainsi profiter de l'occasion pour essayer de marquer des points politiques, sans donner la chance au gouvernement de se justifier. Je n'ai aucune cachette quant à l'ordre des travaux de la Chambre. Il y a des leaders parlementaires dans chaque parti qui se réunissent régulièrement et que j'informe régulièrement de l'ordre des travaux de la Chambre. Alors, des questions comme celles qui viennent d'être posées sont peut-être justifiées, et elles le sont sûrement, mais elles ne le sont pas de la façon dont cela est fait à ce moment-ci de la journée par des députés qui le font à un moment où le temps de la Chambre des communes est précieux.

En une période de temps où l'économie est difficile, et on le reconnaît, je pense qu'il est encore plus important pour les

parlementaires des deux côtés de la Chambre de faire montre de beaucoup de sens de responsabilité, de se mettre au boulot et de travailler afin que le gouvernement puisse débattre les mesures qu'il met de l'avant, en vue de combattre l'inflation et d'essayer d'améliorer les conditions de vie sociale et économique au pays.

Étant donné les circonstances, je n'ai pas l'intention, madame le Président, de permettre que cela dégénère en un abus qui fasse perdre le temps de la Chambre des communes. Je ne suis pas obligé de répondre à toutes les questions qu'on me pose comme ministre, comme les autres ministres, durant la période des questions orales.

Je veux bien être courtois à l'égard de mes collègues, et ne pas les priver de connaissances essentielles pour leur planification des débats à la Chambre. J'ai l'intention d'informer régulièrement, comme je l'ai toujours fait, mes collègues leaders parlementaires avec qui je m'entends très bien. Mais s'il fallait qu'à partir de demain le parti progressiste conservateur suive le même exemple, et qu'on utilise des députés de toutes les régions du pays, au moins une dizaine d'entre eux, pour poser une question sur les travaux de la Chambre afin de marquer un point politique, à mon avis, on ne commencerait jamais le débat sur les projets de loi individuels avant 4 heures ou 4 heures 30 de l'après-midi, et je pense que les Canadiens s'attendent à plus que cela. Les Canadiens ne s'attendent pas à de l'obstruction systématique de la part des partis de l'opposition, mais à un minimum de collaboration afin que nous puissions faire des progrès. Étant donné les circonstances, je n'ai pas l'intention de répondre d'une façon particulière à cette question, mais plutôt de référer l'honorable député à son leader parlementaire avec qui il me fait toujours plaisir de communiquer.

[Traduction]

Mme le Président: Vu les observations que je viens de faire, je pense pouvoir donner un exemple de la façon dont la question aurait pu être posée. On aurait pu simplement demander: pouvons-nous espérer la présentation d'une mesure relative à la réduction des taux d'intérêt hypothécaires? La question aurait pu être aussi simple que cela. C'est le genre de question qui peut être posée à ce moment-ci au sujet des initiatives ministérielles. Je voudrais que les députés fassent preuve d'un peu de retenue et qu'ils posent des questions précises et concises afin que nous ne soyons pas obligés d'entamer un débat. Je pense que tous en profiteraient si les députés faisaient preuve de discipline et respectaient les règlements et surtout les usages de la Chambre puisque c'est plutôt des usages de la Chambre qu'il s'agit dans ce cas-ci.

M. Nielsen: Madame le Président, la Chambre constatera facilement que les députés de mon parti ont posé leurs questions au sujet des travaux de la Chambre non pas directement, mais par mon entremise. Si nous voulons que le système . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Il est inutile de vous mettre à genoux.

M. Shields: C'est vous qui avez porté les libéraux au pouvoir.